



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Délibération portant sur
L'APPROBATION DU BUDGET RECTIFIÉ 2021 ET DU BUDGET PRIMITIF 2022
DE LA CCI NICE COTE D'AZUR**

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 3 au 5 novembre 2021

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue aux articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 58 du Règlement Intérieur de la CCINCA, **débutée le mercredi 3 novembre à 14h41 et clôturée le vendredi 5 novembre à 12h00.**

VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

*soit un total de **34** membres titulaires votants sur **56** membres en exercice composant la CCI Nice Côte d'Azur*

NON-VOTANTS

Messieurs CHAIX Bernard - Vice-Président, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BREMOND Lydie, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CIPPOLINI Denis, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GENETELLI Patrick, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus.**

*soit un total de **22** membres titulaires non-votants sur **56** membres en exercice composant la CCI Nice Côte d'Azur*

34 Membres élus votants sur 56 membres en exercice composant l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur : le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer.



Exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre SAVARINO :

Conformément aux articles 88 et 92 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux articles R.712-14 et R.712-15 du Code de commerce, le budget primitif et, le cas échéant, les budgets rectificatifs, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale.

Par délibération en date du 25 novembre 2020, les membres de l'Assemblée Générale ont adopté le budget primitif pour l'année 2021. Vont dès lors vous être exposées les rectificatifs proposés à ce budget 2021, ainsi que les éléments visant à adopter le budget primitif 2022.

Interventions de : Madame Karine BRUT – Trésorier, Monsieur Stéphane GRECH – Trésorier Adjoint, Madame Claudine REBUFFEL – Présidente par intérim de la Commission des Finances, sur le budget rectificatif 2021 et le budget primitif 2022.

Le budget rectificatif 2021 prend en compte les éléments suivants :

- Une baisse de la TFC telle que prévue et qui se situe à 9,45 M€
- La décision de l'aéroport de distribuer une partie des réserves à hauteur de 10M€ soit 2,5M€ pour la CCI de Nice
- Une remontée des résultats de la SCI PAL pour 1,7M€
- Les effets de la crise COVID sur nos produits et charges, en particulier dans les concessions portuaires de Cannes et de Nice
- La revalorisation de la prise en charge des coûts de formation par l'OPCO Mobilité de certains de nos contrats dans notre filière écomobilité
- La VEFA concernant la phase 1 du Campus à la SCI CAMPUS et le transfert des subventions afférentes

Le budget primitif 2022 est établi avec les données suivantes :

- Une baisse de TFC comparée à 2021 de 1,15 M€ soit une dotation de 8,3 M€ pour 2022
- Une hypothèse de dividendes ACA très faibles, positionnée à 0.85ME nets d'impôts
- Une remontée de résultats de la SCI du PAL pour 1,8M€
- Une croissance des apprenants dans le secteur formation
- L'hypothèse de reprise de l'activité portuaire concernant les activités Corse et Croisière au Port de Nice
- La fin de concession du port de Cannes mais l'hypothèse de l'obtention de la nouvelle DSP
- La cession du Centre de Vie par la CCI à la SCI du PAL pour un montant de 1.68M€
- La VEFA concernant la dernière phase du Campus à la SCI CAMPUS et le transfert des subventions afférentes

Il est ensuite présenté le budget rectificatif 2021, ainsi que le budget primitif 2022, conformément aux éléments qui ont été transmis en amont de la présente séance aux membres de l'Assemblée Générale et qui comprennent la totalité des informations budgétaires.

La présentation des budgets du groupe comprenant :

- Les hypothèses générales
- Les états budgétaires de la CCI hors concessions,
- Les états budgétaires des concessions et des filiales,
- Le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- Les informations complémentaires conformément aux directives en vigueur,



Ces budgets ont été présentés au Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur le 11 octobre 2021 et ont été soumis à l'examen de la Commission des finances le 14 octobre 2021. Ces deux instances ont émis un Avis favorable à l'unanimité sur les budgets présentés.

Suite aux exposés qui viennent d'être présentés par les budgets rectificatifs 2021 et les budgets primitifs 2022 de la CCINCA et de ses filiales, SCI Sophipolitaine, SCI du PAL, SCI CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE, NAPE, SCI ISN et SASU Carabacel Conseil, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale.

CONSIDERANT

- Les montants des budgets rectificatifs 2021 et des budgets primitifs 2022 de la CCINCA et de ses filiales, SCI Sophipolitaine, SCI du PAL, SCI CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE, NAPE, SCI ISN et SASU Carabacel Conseil ;
- L'Avis favorable du Bureau en date du 11 octobre 2021 ;
- L'Avis favorable de la Commission des finances en date du 14 octobre 2021 ; ,

DECIDE :

L'Assemblée Générale décide à la majorité des membres votants :

- ▮ D'approuver les Budgets rectificatifs 2021 et les Budgets primitifs 2022 de la CCI Nice Côte d'Azur, ainsi que les éléments qui les constituent,
- ▮ De mandater le Président de la CCI Nice Côte d'Azur pour transmission de ces budgets rectificatifs 2021 et primitifs 2022 à l'autorité dans les quinze (15) jours suivant leur adoption, conformément aux articles 88 et 92 du Règlement intérieur, et à l'article R.712-16 du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	56	
Votants :	34 (quorum : 29, atteint),	
Abstention : 1	Contre : 0	Pour : 33

Nice, le 5 novembre 2021

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO